

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ILLANGE se tiendra du 06 janvier 2020 à 09 h au 05 février 2020 à 18 h en
Mairie d'ILLANGE (siège de l'enquête publique)
2 rue de la Moselle 57970 ILLANGE

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La commune d'ILLANGE est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Daniel PERLATI, maire.

M. François DUHAMEL, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E19000227/67 en date du 04 novembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant :

<http://www.mairie-illange.fr/cadre-de-vie/urbanisme>

Un registre dématérialisé sécurisé permet de transmettre les observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

<https://www.registre-dematerialise.fr/1845>

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie d'ILLANGE, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis de 8 h à 12 h et de 14h à 19h, les mardis de 8h à 12h, les mercredis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 17h, les vendredis de 8h à 13h. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'ILLANGE

- le Lundi 13 janvier 2020 de 17 heures à 19 heures ;
- le Vendredi 24 janvier 2020 de 09 heures à 11 heures ;
- le Samedi 1er février 2020 de 09 heures à 11 heures ;

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal d'ILLANGE.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie d'ILLANGE ainsi qu'à la Préfecture de la Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.